

MINISTÈRE  
de l'ÉDUCATION  
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Beaux - Arts

-----  
Monuments Historiques  
Fouilles & Sites

-----  
Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt  
général

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

A R R Ê T É

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Est inscrit à l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par la Porte de la Barbacane (ancien pont Levis) (non cadastré) la rue qui passe sous la Porte et qui conduit à la Tour de l'Horloge, les deux maisons sur lesquelles s'appuie la porte, la maison située derrière elle ainsi que la Tour de l'Horloge à Lapalme (Aude) ensemble comprenant les parcelles cadastrales n<sup>os</sup> 149, 150, 157, 157bis, 161 appartenant aux propriétaires suivants:

Commune de Lapalme n<sup>o</sup> 157b.

AZALBERT Melle à Lapalme n<sup>o</sup> 157

CAMPURCY Charles à Lapalme n<sup>o</sup> 149

MAURY Denise Melle à Lapalme n<sup>o</sup> 150

LABORDE Antoine à Lapalme n<sup>o</sup> 161

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de Lapalme et aux propriétaires intéressés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 23 Octobre 1942

Par délégation

Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux Arts  
Signé: HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

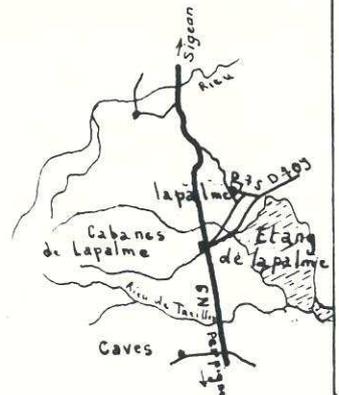
**Lapalme.** —

- Ensemble formé par la porte de la Barbacane (ancien pont-levis, non cadastrée), la rue qui passe sous la porte et qui conduit à la tour de l'Horloge, les deux maisons sur lesquelles s'appuie la porte, la maison derrière et la tour de l'Horloge (parcelles n<sup>os</sup> 149, 150, 157, 157b, 161 du cadastre) [S. *Ins.* : 23 octobre 1942].

AUDE  
**LAPALME**

CANTON: SIGEAN  
ARRONDI: NARBONNE

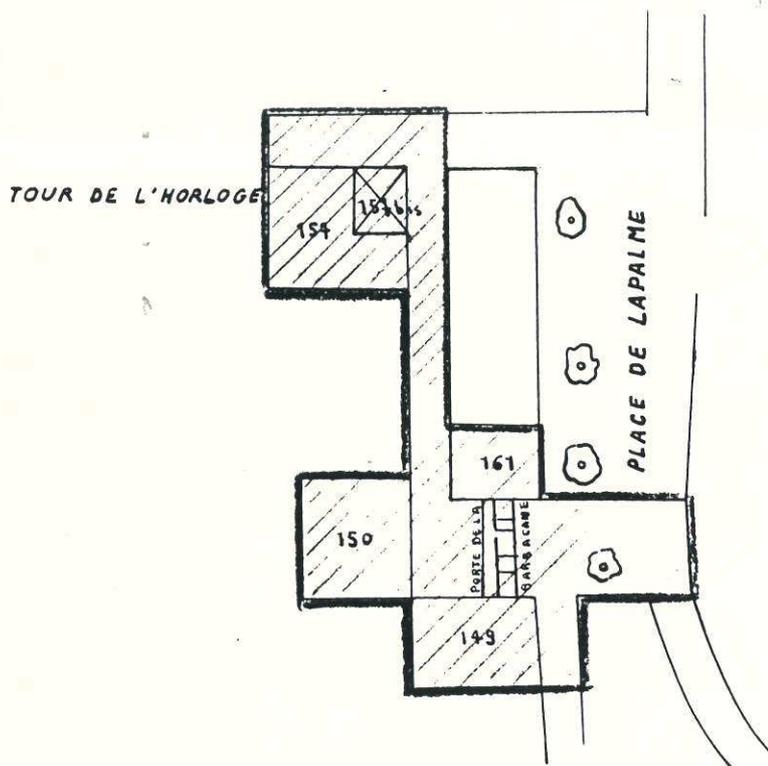
**PORTE DE BARBACANE  
ET TOUR DE L'HORLOGE**



MICHELIN N° 86 AU 1/20000

ORIGINAL

2



PARTIE INSCRITE

Article Ier -Est inscrit à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble formé par la Porte de la Barbacane (ancien Pont-Levis) - (non cadastrée), la rue qui passe sous la Porte et qui conduit à la Tour de l'Horloge, les deux maisons sur lesquelles s'appuie la porte, la maison située derrière elle ainsi que la Tour de l'Horloge à LAPALME (Aude), ensemble comprenant les parcelles cadastrales n° 149, 150, 157, 157 b. 161 appartenant aux propriétaires suivants :

Commune de LAPALME - n° 157  
M. LABORDE Antoine à LAPALME - n° 161  
M. CAMPOURCY Charles à LAPALME - n° 149  
Melle MAURY Denise à LAPALME - n° 150.



DEPARTEMENT : AUDE

COMMUNE : LAPALME.

SITE : Porte de la Barbacane et Tour de l'Horloge.

ARRETE : site suscit le 23 Octobre 1942.

ORIGINAL 4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
?	149, 150. 157, 157 bis. 161.	B1	150, 157, 161, 1968 1986	Modifications du parcellaire. Sans changement. <i>parcellaire remanié sept difficile de la limite</i>